

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES

## 1 - Objet – Acceptation – Validation

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Service (ci-après « cgps ») ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" fournit au Client des prestations de service dans le domaine du Bien-être et telles que précisées dans ce document des présentes (ci-après les « Prestations de Services » ou « Prestations »). Le recours aux Prestations de Services proposées par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" au Client implique l'acceptation sans réserves des présentes cgps et des éventuelles Conditions Particulières (ci-après les "CP") correspondant à ou aux Prestation(s) commandée(s) par le Client. L'ensemble des Prestations de Services fournies par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" est soumis aux présentes cgps. En cas de contradiction entre les termes des présentes cgps, des cp, de ce document envoyé par voie dématérialisée suite à la prise d'un Rendez-vous, les dispositions contractuelles d'un rang supérieur prévaudront sur celles du rang inférieur dans l'ordre suivant :

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services

Les Conditions Particulières (applicables en fonction de la Prestation concernée)

La Commande effectuée en prenant Rendez-vous ou le devis en cas de forfaits.

Vérification de l'adéquation du service au besoin du Client

Le Client déclare par les présentes qu'il a procédé préalablement à la commande par lui des Prestations de Services à la vérification de l'adéquation des Prestations proposés par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" qu'il juge adaptés à ses besoins ainsi qu'avoir reçu de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire aux présentes Conditions Générales et qu'en conséquence il renonce à toute contestation sur ce point.

Le Client est informé que chacune des Prestations est proposée de manière indépendante les unes des autres et que certaines d'entre elles peuvent donner lieu à des options tels des forfaits et/ou si le client en fait la demande des Prestations complémentaires qui seront à sa charge.

A noter que MENICALLI MICHELE, représentante de "ECOUTE TON ETRE" est titulaire du CAPE C1048 échéant le 30/04/2024, structure d'appui PCE - Tech'IndusD, 645 rue Mayor de Montricher 13290 AIX EN PROVENCE - SIREN

## 2 - Entrée en vigueur – Durée

Les présentes cgps et les cp sont applicables lors de chaque prestation. Les présentes cgps et les CP prennent effet immédiatement à compter de la confirmation de la prise de Rendez-vous avec l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" et l'envoi par voie dématérialisée de ce document.

L'ensemble des produits et matériels fournis est mis à la disposition du Client par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" aux fins de bonne exécution des Prestations de Services assurées par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" est la propriété pleine et entière de celle-ci.

## 3 - Calendrier

Un Calendrier d'exécution des Prestations de Services pourra, le cas échéant, être prévu d'un commun accord par les Parties dans le Devis en cas de forfaits de massages. Ces délais sont donnés uniquement à titre indicatif ne peuvent être garantis au regard de l'aspect imprévisible de la santé des parties.

L'entreprise "ECOUTE TON ETRE" ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non-respect dudit Calendrier, en cas de retard et/ou d'inexécution par le Client de tout ou partie de ses obligations ou en cas de quelques événements causés par des tiers.

## 4 - Description des prestations de services

L'entreprise "ECOUTE TON ETRE" offre à ses clients (dans le cadre exclusif du bien-être) les Prestations suivantes :

Massage californien

Massage suédois

Massage aux pierres chaudes

Massage balinais

Massage Lomi Lomi

Massage CHI NEI TSANG "organes de l'abdomen"

Massage KOBIDO "visage liftant japonais"

MDCE "massage drainant cellulaire énergétique"

Massage Amma assis

Massage femme enceinte

Massage bébé

Massage personnes âgées

L'ensemble de ses Prestations fera l'objet d'un descriptif détaillé ainsi que des bienfaits de chacune d'entre elles. L'importance de remplir un questionnaire de découverte afin de mieux répondre aux besoins du client. Chaque massage peut faire l'objet de forfait. Tous ces éléments seront contenus dans leurs Conditions Particulières respectives attachées aux présentes.

### 5 - Offres spéciales

\* Une carte de fidélité sera remise au client dès le premier massage effectué et réglé. Au bout de 4 massages de 60 minutes réservés, effectués et réglés, le client se verra offrir un massage complet du dos de 30 minutes. Au choix le massage californien, suédois ou un mix des deux)

\* Un bon cadeau d'une valeur de 30€ (correspondant à un massage de 30 minutes), un bon cadeau d'une valeur de 70€ (correspondant à un massage de 60 minutes) enfin un bon cadeau d'une valeur de 100€ (correspondant à un massage de 90 minutes) pourront être proposés au client qui pourra l'offrir à la personne de son choix. Etant entendu que l'achat de ce bon par le client sera compté comme un massage effectué et réglé sur sa carte de fidélité.

\* Il pourra être offert le jour "J" de l'anniversaire du client habituel, un massage de 60 minutes, sur présentation de sa pièce d'identité. Au choix le massage californien "pure détente", le KOBIDO "massage liftant du visage japonais" ou encore le Lomi Lomi "massage Hawaïen". Offre réservée aux clients qui fréquentent régulièrement l'établissement.

\* Possibilité pour le massage offert de 30 minutes (en outre le 5ème) de la carte de fidélité de faire bénéficier une personne de son choix sous forme de carte cadeau.

\* Parrainage : grâce à son parrainage, le ou la client(e) recevra 10 euros de réduction sur son prochain massage de 60 minutes minimum et pourra également offrir à son ou sa filleul(le) un chèque cadeau de 10 euro à valoir sur son prochain propre massage de 60 minutes minimum.

### 6 - Procédure de commande des prestations de services

Le Client est informé que la procédure de réservation des Prestations de Services auprès de l'agence se fait par mail "[ecoute.ton.etre@bbox.fr](mailto:ecoute.ton.etre@bbox.fr)" , par téléphone "06.65.09.24.29", par le lien "<https://calendly.com/ecoute-ton-etre>" ou par les réseaux sociaux "<https://www.facebook.com/Micheleecoute/>" et messageries "Ecoute ton

**Etire**" sur WhatsApp & Messenger. A ce titre, Le Client s'engage à communiquer ses coordonnées (son adresse, adresse mail ainsi que son numéro de mobile et à fournir des informations exactes, complètes et non fallacieuses) à l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" afin de confirmer en retour la réservation et l'envoi des présentes cgps et les cp.

En ce qui concerne les forfaits de massages, la commande se fera exclusivement en présence.

### 7 - Exécution des prestations commandées

L'entreprise "ECOUTE TON ETRE" exécute les Prestations commandées dans les conditions décrites aux présentes et dans les Conditions Particulières propres à chaque Prestation.

### 8 - Prix et modalité de paiement

Le Prix de base pour un massage de 60 minutes est au tarif de 70€.

En outre, les tarifs en vigueur pour les différentes Prestations proposées par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" sont affichés dans le catalogue publié sur le site internet [www.ecoute.ton.etre](http://www.ecoute.ton.etre) également sur sa page GOOGLE Business "**massages ECOUTE TON ETRE**". La demande de rendez-vous se fera de préférence par téléphone. Elle peut également se faire en ligne sur le site internet "<https://www.ecoutetonetre.net>" avec l'application Calendly "<https://calendly.com/ecoute-ton-etre>", par courriel, messageries ou par les réseaux sociaux mais une confirmation obligatoire se fera par téléphone ainsi que par mail accompagné de l'envoi des RGPD et CGVPS afin que le client puisse venir avec le RGPD rempli.

Les prix sont affichés toutes taxes comprises sauf indication contraire et sont payables en euros. Les prix et conditions financières sont reprises et/ou mis à jour le cas échéant dans le le Devis. En cas de différence entre le prix mentionné dans le Devis et celui affiché sur le site Internet de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" celui mentionné dans le Devis prévaudra. Le Client est seul responsable des informations qu'il fournit à l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" lors du de la prise de rendez-vous et de l'établissement du devis. Les prix des Prestations de Services réalisées par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" peuvent être modifiés à tout moment sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" un mois à l'avance si les nouveaux tarifs toutes taxes comprises sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution. l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute

augmentation de taux des taxes existantes. Le non-respect de ces obligations entraînera la résolution du contrat de plein droit, aux torts exclusifs du Client.

#### 9 - Modalités de paiement

La date d'exigibilité du paiement des Prestations est fixée au début de la prestation. Dans le cas d'un devis lié à des Prestations successives et échelonnées dans le temps, le paiement global se fera au début de la première séance avec autant de chèques que de prestations prévues dans le devis. Les chèques seront échelonnés dans le temps et donc encaissés le jour de la réalisation de chaque prestation. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre des présentes. Tout désaccord concernant la facturation et la nature des Prestations commandées devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse suivante "ecoute.ton.etre@bbox.fr" dans un délai de 15 jours à compter de l'émission de la facture correspondante par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE". Dans l'hypothèse où des frais seraient avancés par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" dans le cadre de l'exécution des Prestations, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondante. Le Client devra alors régler, sans délai, la somme due en euros.

Le règlement peut intervenir par chèque à l'ordre de MENICALLI MICHELE - PCE ou espèces. Tout retard de paiement entraîne de plein droit, et sans mise en demeure préalable, le paiement d'intérêts de retard au taux légal majoré de 5%. L'intégralité des frais de recouvrement sera refacturée au Client, qui s'engage à les payer sans délai. Tout retard ou défaut de paiement autorise l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" à cesser les Prestations de Services, sans délai et sans mise en demeure préalable, jusqu'au complet paiement du prix. Le Client n'est en aucun cas autorisé à retarder le paiement d'une somme due à l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" pour quelque raison que ce soit, ni à effectuer une quelconque compensation et/ou réduction du prix fixé dans le Devis. Le paiement est réputé effectif dès lors que les sommes correspondantes à la Prestation sont créditées sur le compte bancaire de la couveuse Interface.

#### 10 - Obligations de l'entreprise ECOUTE TON ETRE

L'entreprise "ECOUTE TON ETRE" s'engage à :

réaliser les Prestations de Services conformément aux spécifications prévues au moment du rendez-vous ou dans le Devis en cas de forfaits ;

réaliser les Prestations en apportant tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité, conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art ;

mettre à la disposition du Client le matériel nécessaire à la bonne exécution des Prestations de Services commandées par le Client ;

Toutefois, l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" se réserve le droit de refuser ou de

stopper la réalisation de la et/ou des Prestations de Services, sans avoir à se justifier d'aucun motif. Il est précisé que les obligations énumérées au présent article sont uniquement des obligations de moyens telles que définies par la jurisprudence et la législation françaises.

## 11 - Obligations du Client

Le Client s'engage à :

fournir à l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" la coopération et les informations nécessaires à la réalisation des Prestations de Services dans les meilleures conditions ; notamment en lui permettant de connaître son état de santé, ses antécédents, ses attentes ; instructions nécessaires à la réalisation des Prestations de Services ;

communiquer l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des Prestations de Services commandées à l'entreprise "ECOUTE TON ETRE", notamment dans le cas de forfaits sur le Devis dûment rempli et signé. A défaut de communication de ces informations, l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" sera en droit d'annuler ou repousser à une date ultérieure ladite Prestation ;

faire part à l'entreprise "ECOUTE TON ETRE", par courriel à l'adresse suivante "ecoute.ton.etre@bbox.fr" de toute difficulté éventuelle qui pourrait naître au cours de l'exécution des Prestations de Services, afin de permettre leur prise en compte rapide par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" ;

agir en toute bonne foi et autoriser l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" à demander des éventuelles autorisations médicales dans certains cas avant toute intervention de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" sous peine d'annuler la prestation ;

adhérer sans réserve aux présentes cgps et aux cp correspondantes aux Prestations commandées ;

payer le prix des Prestations de Services fournies par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" dans les conditions prévues à l'article 9 des présentes ;

informer l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" par lettre recommandée avec ar, de toute demande, plainte, action judiciaire, directement ou indirectement liée à la fourniture des Prestations de Services par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE",

## 12 - Garanties

Le Client est seul responsable des informations et documents qu'il fournit à l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" en vue de la réalisation des Prestations de Services commandées.

L'entreprise "ECOUTE TON ETRE" doit mettre les moyens nécessaires en oeuvre afin de répondre à la demande de prestation du client dans la limite des ces services

proposés.

### 13 - Responsabilité

Droit commun

toute action dirigée contre le Client par un tiers ;

toute perte de bénéfice réel ou anticipé ;

toute perte causée par une interruption d'activité ;

toute perte de clientèle ou de réputation.

L'ENTREPRISE ECOUTE TON ETRE ASSUME AU TITRE DES PRÉSENTES UNE OBLIGATION DE MOYENS ET SA RESPONSABILITÉ NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE QU'À RAISON DE SA FAUTE PROUVÉE PAR LE CLIENT, ET AU TITRE DE DOMMAGES DIRECTS ET PRÉVISIBLES QUI EN SERAIENT LA CONSÉQUENCE DIRECTE.

De manière expresse, les Parties conviennent que les limitations de préjudice visées au présent article continuent à s'appliquer même en cas de résiliation du Contrat.

### 14 - Limite de responsabilité

A titre de condition essentielle et déterminante des présentes conditions générales, si la responsabilité de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" était retenue dans les conditions prévues à l'article 13, le client ne pourrait prétendre, à d'autres indemnités et dommages et intérêts ou règlement quelconque, toutes causes confondues, qu'au montant des règlements effectués par lui au titre des prestations réalisées pour lui dans l'année du fait générateur du fait dommageable.

### 15 - Responsabilité du Client

Responsabilité du Client relative aux données communiquées au Prestataire. Le Client est seul responsable des données communiquées au Prestataire dans le cadre de la réalisation de sa prestation. Il est convenu que le Prestataire ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des conséquences liées à l'exploitation et à la diffusion des données lui ayant été communiquées par le Client.

### 16 - Concernant les échanges et données d'informations

L'obligation d'information qui pèse sur les futurs contractants est expressément formulée à l'article 1112-1 du Code civil.

Cette disposition prévoit que :

« Celle des parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement de l'autre doit l'en informer dès lors que, légitimement, cette dernière ignore cette information ou fait confiance à son cocontractant.

« Néanmoins, ce devoir d'information ne porte pas sur l'estimation de la valeur de la prestation.

« Ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et nécessaire avec le contenu du contrat ou la qualité des parties.

« Il incombe à celui qui prétend qu'une information lui était due de prouver que l'autre partie la lui devait, à charge pour cette autre partie de prouver qu'elle l'a fournie.

« Les parties ne peuvent ni limiter, ni exclure ce devoir.

« Outre la responsabilité de celui qui en était tenu, le manquement à ce devoir d'information peut entraîner l'annulation du contrat dans les conditions prévues aux articles 1130 et suivants. »

#### 17 - Les forfaits massages – Défaut de paiement – suspension – résiliation – terme

En cas de non-respect par le Client d'une quelconque de ses obligations, l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" se réserve le droit de suspendre, sauf disposition contraire et suivant un préavis raisonnable, les Prestations, et ce jusqu'au parfait respect par le Client de ses obligations.

Par ailleurs, les Prestations sont restreintes, limitées ou suspendues de plein droit par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" :

en cas de violation des Conditions Particulières applicables ;

En cas de défaut de paiement par le Client d'une commande de Prestations, l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" avertit le Client en lui donnant injonction de régulariser dans les plus brefs délais. Le défaut de paiement à échéance par le Client entraînera :

l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu ;

la facturation d'un intérêt de retard sur la base d'un taux égal à 5 fois le taux d'intérêt légal à compter du premier jour ouvré de retard ;

la suspension immédiate de toute Prestation, jusqu'au paiement intégral des factures émises et non réglées ;

L'entreprise "ECOUTE TON ETRE" se réserve le droit de suspendre les Prestations jusqu'au complet paiement du prix et dans un délai raisonnable, puis à l'issue dudit



délai, de résilier de plein droit le présent Contrat.

L'ensemble des dispositions visées à l'alinéa précédent s'appliqueront de plein droit, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect d'une seule échéance contractuelle, et sans préjudice des dommages et intérêts que l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" sera en droit de réclamer et/ou de l'application du présent article.

En cas de retard de paiement l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" procédera à la procédure de relance ci-après décrite :

Première relance par courrier postal (non facturée au Client)

Seconde relance par courrier postal (facturée 5€ au Client)

troisième relance par courrier postal (facturée 10€ au Client)

Ouverture d'une procédure contentieuse (facturée 100€ au Client)

La déclaration délibérée par le Client d'informations inexactes ou douteuses, l'absence délibérée par le Client de mise à jour des informations fournies à l'entreprise "ECOUTE TON ETRE", ou l'absence de réponse par le Client aux demandes de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE", notamment relatives à l'exactitude des informations fournies par lui, entraîneront la suspension de plein droit des Prestations.

Sauf disposition particulière, en cas de manquement par l'une des parties au présent Contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette partie d'y remédier, l'autre partie pourra résilier de plein droit le présent Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un (1) mois après une mise en demeure restée sans réponse.

Toute suspension, résiliation ou suppression des Prestations aux torts exclusifs du Client notamment dans les conditions déterminées au présent article 17 n'entraînera aucun dédommagement au bénéfice de ce dernier. En outre, dans cette hypothèse, aucun remboursement des Prestations ne pourra lui être répercuté.

En cas de résiliation pour quelle que cause que ce soit ou d'arrivée à son terme du présent Contrat, le Client devra faire son affaire, avant l'échéance qui lui est impartie (soit à maxima 48 heures avant le terme), de la récupération par ses soins de l'intégralité des données lui appartenant, à défaut de quoi ces éléments seront purement et simplement supprimés par l'entreprise "ECOUTE TON ETRE".

L'entreprise "ECOUTE TON ETRE" ne pourra aucunement être tenue pour responsable à ce titre.

En outre, l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" pourra résilier le Contrat immédiatement et à tout moment en cas d'insolvabilité du Client, et ce, après l'envoi au Client d'une lettre recommandée avec Accusé de Réception.

## 18 - Force majeure

Tout événement en dehors du contrôle de l'une ou l'autre partie et contre lequel elle n'a pu raisonnablement se prémunir constitue un cas de force majeure et suspend à ce titre les obligations des parties, comme par exemple sans que cette liste soit limitative : une maladie, un accident, une opération, un état contre indicatif pour la prestation de services. Aucune Partie ne pourra être tenue responsable, ou considérée comme ayant failli au Contrat, pour toute inexécution liée à un cas de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence française, à la condition qu'elle le notifie à l'autre Partie et qu'elle fasse son possible pour minimiser le préjudice et exécuter au plus vite ses obligations après cessation du cas de force majeure.

En cas de réalisation d'un tel évènement, le Contrat est suspendu pendant un délai de trente (30) jours à compter de la survenance dudit cas de force majeure. Au cours de cette période, les Parties acceptent d'engager des discussions pour trouver une solution alternative. Si après quinze (15) jours de discussions, les Parties ne trouvaient pas d'issue, le Contrat serait alors résolu ou résilié de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due.

## 19 - Fin du contrat

Une fois le présent Contrat arrivé à son terme ou résilié, les parties n'auront plus aucune responsabilité l'une envers l'autre quant à l'exécution de celui-ci, même en cas de prestations de modération de contenu.

L'entreprise "ECOUTE TON ETRE" ne conserve aucune des données fournies par le Client dix (10) ans après le terme du contrat.

## 20 - Confidentialité

Les Parties s'engagent mutuellement à tenir confidentielles les informations communiquées par l'autre Partie dans le cadre de la réalisation des Prestations.

Sont réputées confidentielles au sens du présent article toute information(s) de toute nature, technique, financière, commerciale ou comptable, toute donnée(s), étude(s), audit(s), savoir-faire(s) ou expérience(s) communiquée(s) par l'une des Parties, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen incluant notamment les communications orales, écrites ou fixées sur un support quelconque, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des Prestations, et ce y compris l'ensemble des documents contractuels constituant le présent Contrat. Chaque Partie s'interdit en conséquence de divulguer tout ou partie des informations confidentielles précitées. Cette clause demeurera valable pendant une période de dix (10) années après la cessation ou l'expiration du Contrat. Ce qui précède ne s'applique pas aux informations confidentielles qui sont déjà connues du public autrement que par violation du présent article et/ou qui doivent être publiées par application d'une loi, règle ou décision judiciaire.

## 21 - Correspondance - Preuve

Sauf disposition particulière dans les présentes cgps, les correspondances échangées entre les parties sont assurées par courrier électronique. En application des articles 1316 et suivants du Code civil et, le cas échéant, de l'article L.110-3 du Code de commerce, les parties déclarent que les informations délivrées par courrier électronique font foi entre les parties tant qu'aucun écrit contradictoirement authentifié et signé, venant remettre en cause ces informations informatisées, ne soit produit. Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur les systèmes d'information de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE", ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client.

## 22 - Divers

Le Client est informé que les présentes Conditions Générales peuvent faire l'objet de modifications à tout moment. L'entreprise "ECOUTE TON ETRE" avertira le Client de toute modification des présentes cgps quinze (15) jours au moins avant son entrée en vigueur. Le Client qui refuse ces modifications peut, soit résilier le Service dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la notification, soit demander à ce que les anciennes Conditions Générales restent applicables jusqu'à l'échéance de son Contrat.

Les dispositions des présentes cgps, des cp et l'accord par la prise de rendez-vous et/ou le Devis en cas de forfaits de massages expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties. Elles prévalent sur toute proposition, offre commerciale, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans les documents échangés entre les Parties et relatifs à l'objet des cgps, sauf avenant dûment signé par les représentants des deux Parties.

Si une ou plusieurs dispositions des cgps et/ou des cp sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Le fait que l'une ou l'autre des parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une disposition des présentes cgps et/ou des cp ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits détenus par cette partie.

Les intitulés des articles des cgps et/ou des cp ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière

## 23 - Loi applicable – Tribunal compétent

En cas de difficulté pour l'interprétation et/ou l'application des présentes cgps, les Parties décident de se soumettre préalablement à une procédure amiable avant toute action judiciaire.

Le présent Contrat est soumis au droit français. Tout litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes cgps et/ou les cp, leur interprétation et leurs conséquences ou avec les actes les complétant ou les modifiant, attribution expresse et exclusive de compétence est faite aux Tribunaux compétents du ressort de AIX EN PROVENCE, nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie, référé et expertise.

#### 24 - Conditions Particulières propres a chaque prestation de service (CP)

Modifications de la prestation, changement de type de service nécessite un accord de faisabilité de la part de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE". En effet, le matériel mise en place avant toute prestation peut être différent suivant la nature de la prestation.

Mise à jour des coordonnées ; le Client s'engage à maintenir à jour l'ensemble de ses coordonnées auprès de l'entreprise "ECOUTE TON ETRE" durant toute la durée de la relation contractuelle.